



Place de parking qui n'existe pas

Par **Nessy66**, le **12/03/2012** à **19:57**

Bonjour, rnMon fils est locataire depuis le 28.01.12 dans un appartement neuf à Lisieux. A la signature du bail de location, on nous a dit que nous devons payer 25 e/mois pour la place de parking qui n'existe pas. L'emplacement du futur parking se trouve en face de l'immeuble mais ce n'est qu'un terrain vague qui n'est pas praticable. Sommes nous obligés de subir cette charge mensuelle alors que mon fils ne peut pas garer son véhicule. De plus un volet roulant, celui de la cuisine est cassé impossible de l'ouvrir. Quelles démarches peut on engager car les appels téléphoniques n'ont rien changé ?rnMerci pour votre réponse.